

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amlna LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Patrick NABETH.

OBJET : FINANCES - Budget Principal 2023 – Versement d'une subvention de fonctionnement au Budget DECHETS Dombes Saône Vallée

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022C89 du 2 juin 2022 portant création d'un budget annexe nommé « Budget Déchets Dombes Saône Vallée »,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, informe le Conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention de fonctionnement au budget Déchets Dombes Saône Vallée en 2023, lui permettant de réaliser les écritures comptables relatives aux charges transférées de 2022 qui seront exécutées en 2023.

Cette subvention se monte à 948 319,08€, elle pourra faire l'objet d'un versement complémentaire lorsque le compte administratif du Budget Principal de la CC Dombes Saône Vallée sera voté en avril 2023.

Les écritures comptables relatives à cette subvention sont les suivantes :

En fonctionnement	Article	Montant en €
Budget Principal 2023	657358-72120	948 319,08
Budget Déchets 2023	7451-72120	948 319,08

Vu l'avis favorable de la commission finances du 06/03/2023

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/03/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- ✓ **DE VERSER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 948 319,08€ du budget PRINCIPAL au budget DECHETS Dombes Saône Vallée, afin de lui permettre d'émettre des mandats avant le vote du budget primitif, prévu en avril 2023 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget PRINCIPAL 2023 et au chapitre 74 du budget DECHETS Dombes Saône Vallée 2023.

A Trévoux, le 23/03/2023

**Le Secrétaire de Séance,
Patrick NABETH**

**Le Président,
Marc PECHOUX**

Affichage sous format électronique :

- 3 AVR. 2023

